



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

**7 résultats conformes sur 7
analyses**

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 5.3 °F -
maxi : 5.7 °F

**Eau douce et agressive, susceptible de
corroder les métaux des canalisations**



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.8 mg/l -
maxi : 0.9 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de
nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l -
maxi : 0 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1 µg/l

Valeur maximum en pesticides : µg/l

paramètre non mesuré



ω Tous les résultats des
analyses pour les autres
paramètres sont conformes aux
limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau
potable par le **réseau principal
d'ALLEMONT**, exploité en régie
directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient des sources du "Bois du Moulin" et des
"Sagnes" supérieures hautes et basses situées sur la
commune d'Allemont. Le réseau principal alimente
également le réseau de la Combe.

Traitement :

L'eau est distribuée, sans traitement préalable.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la commune
d'ALLEMONT sur le **réseau principal
d'Allemont**, au cours de l'année 2016,
présente une qualité bactériologique
satisfaisante.

Agressive, cette eau peut être à
l'origine de la présence de métaux tel
que le plomb ; elle est par ailleurs
conforme aux limites réglementaires
fixées pour les paramètres chimiques
recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.